Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

Band: 1 (1882)

Heft: 7-8

Artikel: L'Origine des Emaux de l'Ecusson cantonal fribourgeois et quelques remarques héraldiques à ce sujet

Autor: R.N.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-170228

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fort soigné, la ressemblance on ne peut plus frappante. Nous n'en attendions pas moins du talent de M. Barfuss. H.

L'Origine des Emaux de l'Ecusson cantonal fribourgeois et quelques remarques héraldiques à ce sujet.

Le *Bulletin littéraire et scientifique suisse* publie dans sa livraison d'Octobre une lettre adressée à sa rédaction, lui posant entr'autres questions la suivante:

Quelle est l'origine des émaux (couleurs) *noire et blanche de l'écusson cantonal fribourgeois?*

Sous réserve de revenir sur cet intéressant sujet, la rédaction répond provisoirement en citant d'abord un auteur spécialiste, M. Adolphe Gautier.

Nous transcrivons textuellement le *Bulletin.*

« L'un des ouvrages les plus sérieux et les plus récents que « nous avons sous la main et que nous ne saurions trop recom- « mander, * nous dit ce qui suit:

« Dès les premiers temps qui suivirent sa fondation par le « duc de Zæhringen, Berthold IV, *Fribourg* appelée *Fribourg en « Uechtland*, a eu deux armoiries distinctes: celles de la ban- « nière et celles du sceau. La bannière était noire et blanche. « Ces sombres couleurs était en faveur auprès des Zæhringen, « car ce sont celles des trois villes fondées en Suisse par cette « famille, savoir: Fribourg, Berthoud et Berne (anciennes armes). « Cela devait être ou un signe de défi et de deuil adressé aux « nobles des environs, ou indiquer le contraste entre la terre « cultivée de la plaine, fréquemment représentée en blason par « la couleur noire appelée sable, et les neiges et les glaces des « Alpes qui avaient fait donner à la contrée au sud de l'Uecht- « land le nom de *Pays blanc, Weissland.*

« Le sceau représentait une tour crénelée, d'argent etc., sur « champ d'azur..... De là deux écussons: l'un militaire, *coupé « sable et argent,* a toujours figuré sur les peintures, les monu- « ments et les vitraux, représentant Fribourg, ville souveraine « et membre du corps helvétique....

---

* **Gautier Adolphe.** Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses. Genève et Bâle, H. Georg, éditeur, 1878.

« Les anciennes couleurs de Fribourg, participaient des émaux « des deux armoiries. Dès le XVme siècle, peut être antérieure- « ment elles étaient *le noir* et *le bleu* (sable et azur). On a sou- « vent représenté à tort dans le XVIIme et le XVIIIme siècle, « l'écu de Fribourg *coupé sable* et *azur.* *) A la chûte du gou- « vernement unitaire helvétique, Fribourg prit les couleurs « *noire* et *blanche* de sa bannière et de son écusson cantonal.

. . . . . .

« L'huissier porte un manteau noir à droite et blanc à gauche, « bordé d'une tresse noire et blanche.

Jusqu'ici nous sommes d'accord avec M. Gautier et certes l'origine du blason cantonal fribourgeois est trop savamment rapportée pour que nous osions la réfuter.

Mais où nous ne sommes pas du même avis que M. Gautier, c'est lorsque, avant de parler du manteau de l'huissier cantonal, ce savant auteur dit: « *En 1815 celles-ci* (les couleurs noire et blanche de la bannière) *firent de nouveau place au noir et au bleu, mais furent rétablies définitivement en 1830.*

M. Gautier ne nous dit pas où les couleurs *noire* et *bleu* reprirent place.

Nous n'avons jusqu'ici vu aucun document remontant à cette époque où l'écu soit *coupé sable et azur.* Les monnaies de Fribourg frappées de 1815 à 1830 montrent toutes l'écusson coupé *sable* et *argent,* comme celles frappées avant 1800.**

---

* *Note de la Rédaction.* Nous avons visité à ce sujet tous les documents historiques du Musée de Fribourg, vitraux, drapeaux, sceaux, monnaies etc., mais il nous a été impossible d'en découvrir *un seul* exemple. L'*Armorial historique du canton de Fribourg* par le *P. Apollinaire* et le *Col. A. de Mandrot* n'en fait aucune mention.

Nous reconnaissant trop profane pour contredire le savant auteur que nous citons textuellement, nous attendrons avec plaisir quelques renseignements à ce sujet.

** Quoique nous n'ayons de notre côté vu aucun exemple de l'écusson *noir* et *bleu* (coupé sable et azur), voici ce que dit M. le professeur **Alex. Daguet** dans un petit article, publié dans le premier volume des *Nouvelles Etrennes fribourgeoises,* 1865, page 107.

« Les couleurs primitives de la ville de Fribourg ou *Fribor,* comme on « disait au XIIIme siècle, paraissent avoir été le *blanc* et le *noir.* Mais « nous n'en avons de preuve officielle que pour le XVme siècle, où nous « savons, de source certaine, que les 400 Fribourgeois que le gouverne- « ment de leur canton envoya renforcer les 1000 Bernois qui marchèrent « contre les Ecorcheurs dans la Bresse (1443), portaient un uniforme « blanc et noir. L'azur ou le bleu paraît pour la première fois à la fin du

Les quelques drapeaux de cette même époque qui décorent notre salle d'armes, présentent également les mêmes émaux.

L'un des blocs sculptés qui ornaient jadis les portes de notre ville et qui montraient l'*écusson cantonal*, nous voulons parler de celui de la porte de Romont, datant de 1821, offre également l'écu coupé *sable* et *argent*.

Nous pourrions aussi citer les anciens sceaux qui se trouvent sur les actes officiels de 1815 à 1830 et dont aucun ne présente le fait d'une combinaison des émaux de la bannière et du sceau.

Cette notice, qu'il nous a paru utile de reproduire, vu son importance au point de vue numismatique, est suivie d'une critique d'un nouvel écusson en pierre de molasse qui vient d'être placé au-dessus de la porte d'entrée de l'Hôtel cantonal à Fribourg.

— Cette seconde partie, n'offrant aucun intérêt particulier pour notre science, nous arrêtons ici notre reproduction.

Le même journal avait, l'année dernière déjà, publié un article non moins intéressant sur l'écu de *la ville* de Fribourg, dans lequel les monnaies sont citées comme spécimens irréfutables de l'opinion émise par l'auteur. Ces questions méritent une attention toute spéciale de nos lecteurs.

Combien de fois sommes-nous embarrassés de trouver un ren-

« XVme siècle, sans détrôner cependant l'écusson *d'argent* et *de sable*. Le « blanc et le noir demeurent les principales couleurs de l'Etat et se re- « trouvent jusque dans les habits des bouffons. Il en fut ainsi jusqu'au « XVIIme siècle et pendant le premier siècle du régime aristocratique. A « la fin du XVIIme siècle ou au commencement du XVIIIme siècle, il s'opère « un changement dont la date en acte n'a pu être trouvée jusqu'ici. Le « bleu et le noir remplacent les anciennes couleurs de la république. Dé- « trônés momentanément par les couleurs helvétiques, le bleu et le noir le « furent une seconde fois en mars 1803 où la commission d'organisation, « nommée par Napoléon, ou par le landamman d'Affry plutôt, décida que « l'ancien écusson blanc et noir serait remis en honneur. Le triomphe « toutefois ne fut pas long. En 1814, le patriciat restauré, reprenait ses « couleurs favorites : le bleu et le noir. Mais ce fut pour disparaître de « nouveau et définitivement en août 1831, où le Conseil d'Etat du régime « démocratique décida d'en revenir aux couleurs primitives de la ville et « république.

« Les amis de l'histoire que ce sujet intéresse, trouveront quelques « détails avec *les pièces à l'appui* dans l'*Indicateur historique de Zurich*.

A. D.

Ne serait ce pas là, la source de l'avancé de Monsieur Adolphe Gautier ?

(*Réd.*)

seignement héraldique positif? Il importe donc que chacun de nous signale les nouvelles publications de ce genre, enfin que notre *Bulletin* en fasse mention au moins, et qu'ainsi il devienne par la suite, ce qu'il doit être, le *Recueil indispensable du Numismatiste suisse.* R. N.

La Monnaie de Gruyère.

A la demande de plusieurs membres de notre Société et avec l'autorisation de l'auteur, nous reproduisons ci-après l'intéressante notice *sur la monnaie de Gruyère,* publiée par M. l'abbé Gremaud, vice-président, dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, 1879, page 99.

« Michel, comte de Gruyère, est le seul de sa famille qui ait « battu monnaie; cependant un de ses prédécesseurs avait reçu « ce droit déjà à la fin du XIVme siècle. Voulant récompenser « les services qui lui avaient été rendus, ainsi qu'à ses prédé- « cesseurs par les comtes de Gruyère, l'empereur Wenceslas ac- « corde au comte Rodolphe, à son fils et à leurs héritiers, le « droit de battre des monnaies d'or et d'argent dans toute l'éten- « due de leurs terres, sans que personne puisse y mettre opposi- « tion, pourvu que ces monnaies ne causent pas de préjudice à « d'autres. Le diplôme impérial est daté de Prague le 6 juin 1396; « l'original de ce diplôme se trouve aux Archives du canton de « Vaud; il a été publié dans les *Monuments de l'histoire du comté* « *de Gruyère,* II. 654.

Ni le comte Rodolphe ni ses successeurs ne firent usage de cette concession. Le comte Michel voulut en profiter, dans le but, sans doute, d'améliorer sa situation financière, qui était pour lui une cause continuelle d'embarras.

A cet effet, il amodia le droit de battre monnaie, pour dix années, à Jean Kuhn d'Uri et à Jean Garmiswyl de Fribourg, le 12 janvier 1552. Dans l'acte dressé à ce sujet, il détermina quelles pièces doivent être frappées et dans quelles conditions. Voici la spécification de ces pièces avec l'indication de leur valeur nominale, à laquelle nous ajoutons, entre parenthèses, celle de leur valeur intrinsèque ou de la quantité d'argent que chaque pièce devait avoir d'après les données contenues dans la convention: